

PV N° 8
(FUTSAL - FOOT FEMININ)

(Réunion du 15-02-2017)

La séance est ouverte à 14H30 sous la présidence de M^r BACHIR BOURHIM , en présence de M^{RS} : MOHAMED ABOULABASS – MOHAMED MAATALLAH - BARNICHE HAJJOURB .

**** Ordre du Jour ****
HOMOLOGATION DES RENCONTRES

FOOT FEMININ

CHAMPIONNAT FEMININ

5^{EME} JOURNEE DU 29-01-2017

- AACH	(00)	ZERO	--	UJST	(01)	UN	HOMOLOGUE
- CATS	(01)	UN	--	AMG	(00)	ZERO	HOMOLOGUE

NB : Une amende de 200.00 dh est infligée au club AMG.

- ARAS # ASEA : Le club ASEA enregistre son 3^{eme} forfait donc forfait général est rayé du calendrier général.

FUTSAL

CHAMPIONNAT 4^{EME} DIVISION

8^{EME} JOURNEE DU 14 et 15-01-2017

Groupe 1 :

-CSCHI	(01)	UN	--	AISF	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-AUAA	(01)	UN	--	AASA	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
- AACST	(02)	DEUX	--	CTD	(01)	UN	HOMOLOGUE
-AMDEC	(03)	TROIS	--	SCAF	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
-ACIG	(03)	TROIS	--	AIBA	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE

Groupe 2 :

-USAT	(05)	CINQ	--	AMFS	(01)	UN	HOMOLOGUE
-CSC	(04)	QUATRE	--	AATB	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-WIS	(05)	CINQ	--	ASA	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-CUT	(05)	CINQ	--	CSAW	(02)	DEUX	HOMOLOGUE

Groupe 3 :

-ASM	(03)	TROIS	--	AFA	(07)	SEPT	HOMOLOGUE
-AAS	(02)	DEUX	--	ASCL	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-ASOZ	(04)	QUATRE	--	ASDAF	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-AUT	(02)	DEUX	--	AASFS	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE

Suite P V N° 08

Page : 2

- AMT # ANSA : Le club AMT ne s'étant pas présenté sur le terrain du jeu à l'heure du coup d'envoi . Le club AMT perd le match par pénalité et enregistre son 2^{ème} forfait .Il marque moins trois points au classement et trois buts contre .
L'équipe ANSA marque trois points au classement et trois buts pour.
Une amende de 2 500.00 dh est infligée au club AMT.

ASRE # ARZ : L'équipe ASRE perd le match par pénalité pour manque du service d'ordre et enregistre son 1^{ER} forfait. Elle marque moins un point au classement et trois buts contre.

L'équipe ARZ marque trois points au classement et trois buts pour.
Une amende de 1 000.00 dh est infligée au club ASRE

CHAMPIONNAT 3^{EME} DIVISION

9^{EME} JOURNEE DU 14- et 15 -01-2017

Groupe 1 :

-ASUS	(06)	SIX	--	AMB	(06)	SIX	HOMOLOGUE
-ATT	(02)	DEUX	--	ATD	(01)	UN	HOMOLOGUE
-ASMAF	(02)	DEUX	--	AAD	(03)	TROIS	HOMOLOGUE
-ASAA	(00)	ZERO	--	AESA	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
-ASI	(03)	TROIS	--	AMQF	(02)	DEUX	HOMOLOGUE
-ACMD	(02)	DEUX	--	CPSG	(01)	UN	HOMOLOGUE

COUPE DU SOUSS

3^{EME} TOUR DU 21 et 22-01-2017

-ATD	(02)	DEUX	--	AESA	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
-AMDEC	(05)	CINQ	--	AUSA	(06)	SIX	HOMOLOGUE
-AWA	(05)	CINQ	--	ASMAF	(04)	QUATRE	HOMOLOGUE
-ARZ	(05)	CINQ	--	CSS	(03)	TROIS	HOMOLOGUE

-AASFS # ATT : Le club AASFS ne s'étant pas présentée sur le terrain du jeu à l'heure du coup d'envoi . Le club AASFS est disqualifié
Le club ATT est qualifié au prochain tour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H00

Président de la CRSR et Q
M^r BACHIR BOURHIM